

Comité Syndical du 14 décembre 2016 à 17h30.

Procès-Verbal

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 **Présents : 21**

Président : M. JOUBERT Claude

Secrétaire de séance : M FESSY Serges

Date de convocation : ...1^{er} décembre 2016

Membres présents à la séance : les Délégués suivants :

- Les Ardillats : Mme LANGLOIS Véronique M. TAGUET Serge
- Beaujeu : M. SOTTON Sylvain et M.DUBOST Patrick
- Cercié : M. BRUNET Eric M LEFESSANT Patrick
- Chénelette : M MARTINI Louis
- Dracé : M. PIAZZA Gilbert
- Lantignié : M. JOUBERT Claude
- Marchampt : M. PERRAUD Jean-Louis et DUPON Claude
- Quincié en Beaujolais : M. MICHAUD Daniel
- Régnié – Durette : M. FAVRE Patrick
- St Didier Sur Beaujeu : M. DUBOST René
- St Jean d'Ardières : M. FESSY Serges et M MAZILLE Michel.
- St Lager : Mme CRETIN LOPEZ Jacqueline
- Taponas : M. FAYARD Daniel
- Vernay : M. PERRET Dominique
- Villié- Morgon : M. TOURNISSOUX Serge et M. RINGUET Christophe

Délégués excusés : - M SIMONET Pascal - M. CIMETIERE Gérard –DUCROT Véronique - M. RUET Eric - LAPALUS Jean René M. BOUCAUD Jean-Paul - M. CHARCOSSET Frédéric - M. MORAZZANI Jean-Jacques M. COMBET André et CANCELA Jany

Monsieur le Président sollicite auprès du comité qui l'accepte à l'unanimité, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour pour solliciter les aides financières les plus larges possibles pour l'opération du Pliocène.

Rappel de l'ordre du jour :

- Demande de subventions pour l'opération Pliocène
- Procès - Verbal de la dernière séance
- Etude des surconsommations
- Redevance eau potable 2017
- Points d'information (subventions, études, travaux, mutuelle personnel)
- Questions diverses

Quelques dates :

- Tous les jeudis à 13h30 ou 14h : réunion du chantier station de traitement de Taponas
- **Mercredi 15 mars 2017 à 17h, Chavanne : Bureau Syndical (préparation budget)**
- **Mercredi 22 mars 2017 à 17h30, Chavanne : Comité Syndical (budget...)**

1. Demande de subvention pour les travaux liés à l'opération de sécurisation pour le volet Pliocène

L'opération dite du Pliocène est prévue pour l'année 2017 afin d'être en phase avec la construction de la station de traitement et les essais de cette dernière avec l'eau en provenance du Pliocène (confer point avancement travaux pour description technique et plan).

Le syndicat a prévu de solliciter les aides financières les plus larges possibles.

M le Président demande au comité de se prononcer.

Le comité, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Confirme le démarrage de l'opération du Pliocène à partir de l'année 2017 et approuve la méthodologie proposée
- Sollicite le concours financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du conseil départemental du Rhône pour l'opération dite du Pliocène
- Sollicite le concours financier de tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'apporter des aides complémentaires
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une autorisation de réalisation anticipée des études et des travaux pour prendre en compte les contraintes liées à leur déroulement
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'aides contractées avec les partenaires financiers
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération

2. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 10/11/2016

M le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du comité du 10 novembre 2016 :

- Approbation Procès - Verbal de la dernière séance
- Stratégie travaux
 - o Extension des réseaux d'eau potable
 - o Opération Pliocène
 - o réhausse des puits
- Points d'information :
 - o Actualités du moment : loi NOTRe et compétence AEP à l'horizon 2020
 - o Autres points : subventions, études, travaux, communication, coopération décentralisée, personnel
- Questions diverses

Pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Pour mémoire : Etude des surconsommations (présentation par Suez – traité par le bureau)

Il est précisé que ces éléments ont été vus lors du bureau et qu'ils sont transmis pour bonne information.

Année	Nb demandes	Volumes Eau Collectivité (m3)	Volumes Eau Déléguataire (m3)	Volumes Asst Collectivité (m3)	Volumes Asst Déléguataire (m3)
2015	70	28 292	28 292	20 604	10 575
2014	72	33 167	33 167	45 155	7 062
2013	67	15 149	15 149	13 110	2 406

TABLEAU DE DEGREVEMENT AU 07/12/2016

COMMUNES	NOM CLIENTS	TYPE USAGER	LOCALISATION FUITE	DEGREVEMENT EAU (M3)	DEGREVEMENT ASSAINISSEMENT (M3)	DECISION SYNDICAT O/N/R
LES ARDILLATS (69430)	TISSOT LEON	PARTICULIER	SUR COMPTEUR	105	0	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS (69430)	SARL LES TERROIRS ORIGINELS	PROFESSIONNEL	DANS TABOURET APRES COMPTEUR	3075	3105	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS (69430)	DUVERNAY CYRIL	PARTICULIER	SUR ALIMENTATION GENERALE	45	0	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS (69430)	VACHERON LOUIS	LOCAL HABITATION	DANS FOSSE APRES COMPTEUR	25	55	
REGNIE DURETTE (69430)	MAIRIE	COLLECTIVITE	SUR CANALISATION	676	706	
REGNIE DURETTE (69430)	BRAILLON JEAN CHARLES	LOCAL HABITATION	SUR ROBINET PERMETTANT DE METTRE HORS GEL INSTALLATION POUR L'HIVER	106	0	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	REVELLO ANDRE	LOCAL HABITATION	SUR CANALISATION ENTERREE	479	509	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	DURAND JOCELYNE	LOCAL HABITATION	SUR REDUCTEUR DE PRESSION	118	134	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	AUFRANC GEORGES	LOCAL HABITATION	SORTIE COMPTEUR	214	237	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	GUICHARD JEREMIE	LOCAL HABITATION	SUR RACCORD PLYMOUTH APRES COMPTEUR	537	0	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	SARL LES RENDEZ VOUS DE	RESTAURANT	SUR GROUPE DE SECURITE	810	0	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	MOTA LURDES	LOCAL HABITATION	VANNE DE PURGE	17	47	
SAINT JEAN D'ARDIERES (69220)	MAIRIE	COLLECTIVITE	SUR ADOUCISSEUR	680	710	
SAINT LAGER (69220)	PILLON VANESSA	LOCAL HABITATION	SUR CHAUDIERE	-40	-10	
				2336	1118	

Solliciter un tableau complet de l'historique à Suez avec tous les dégrèvements de l'année 2016.

Il est confirmé que Suez a effectué les enquêtes appropriées.

Il est évoqué que le projet télérelève permet d'éviter la problématique des surconsommations d'eau potable en prévenant les abonnés dès survenu de la fuite qui sont tenus d'intervenir sans quoi la surconsommation devient de leur responsabilité.

Au vu de la relation entre télérelève et surconsommations, Monsieur le Président sollicite Monsieur Serges FESSY pour présenter l'avancement de la consultation télérelève (confer point ci-après).

4. Redevance eau potable 2017

M le Président rappelle que depuis l'année 2011 (contrat de DSP), le syndicat a décidé de voter ses tarifs en fin d'année ce qui permet d'être synchrone avec le contrat LDE et d'améliorer la lisibilité du tarif.

Il est rappelé que le coût global de la station de traitement de l'eau potable de Taponas a été anticipé pour être intégralement lissé dans le prix de l'eau du syndicat, le transfert a été fait le 31/12/2014 (0,2416€)

Les éléments de discussion entre les délégués sont :

- Prix de l'eau potable ressenti cher par les abonnés
- Stagnation des assiettes de volumes malgré l'augmentation des abonnés
- Diminution des aides financières
- Poursuite des investissements
- Eviter les effets paliers
- Suivre le coût de la vie

- Suppression du problème de « calcaire » mais dans en 2018 (cette suppression est estimée à une économie réelle d'environ 100 € / an / abonné)

Les tarifs en vigueur seront rappelés :

Désignation	01/01/2016
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,4870 €
Simulation	
Part Fixe SIEVA	48,56 €
Part Variable SIEVA	1,2401 €
Total Part Fixe ABONNE	93,58 €
Total Part Variable ABONNE	2,7271 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 192 894 €
Facture abonné moyen (92m ³)	340,38 €
Augmentation pour l'abonné	

Nota : Arrêté du 6 août 2007- à compter du 1^{er} janvier 2012 toutes les collectivités doivent avoir une tarification qui intègre une prime fixe qui ne doit pas excéder 40% du prix total de la facture d'eau pour EPCI apparentées « rural » ou 30% pour urbain (hors collectivités situées sur le littoral ou touristiques, mer ou montagne)

Dans le cas d'un syndicat d'eau les dépenses « fixes » d'investissements et de fonctionnement, donc indépendantes des consommations "m³" représentent plus de 90% du budget total !

Sur la facture réelle la part fixe représente environ 27%.

Les investissements à programmer sont listés :

- Renouvellement annuel : 600 000 € annuel
- Branchement Plomb : 600 000 € (programme agence de l'eau en cours d'achèvement) puis montant annuel à définir : 150 000 €
- Mise en place des chlорations secondaires: 320 000 € (réception à caler)
- Participation station de traitement de Taponas : 1 420 000 € ; solde prévu début 2017
- Patrimoine arboré, aménagements paysagers station de traitement de Taponas: 100 000 € : à prévoir
- Canalisations pour le raccordement et le rejet de la station de traitement de Taponas: 280 000 €
- Remplacement du transformateur Taponas: 100 000 €
- Pliocène (sécurisation, création 2nd ressource: 2 700 000 € > démarrage en cours
- Réfections de l'étanchéité des réservoirs, hydraulique et sécurité: 702 000 € > travaux démarrés
- Sécurisation champ captant (têtes de puits, capacité exhaure, puisard,..) : chiffrage à affiner
- Source Fontbel: 500 000 €, arbitrage à rendre
- Télérelève : en cours
- Renforcement capacité de pompage: 450 000 € ; à voir ultérieurement

Δ taux de subventions des années à venir non connu à ce jour mais en diminution.

Les statistiques d'inflation sont présentées au comité :

A fin Octobre 2016 l'inflation est de 0.4% par rapport à Octobre 2015.

Sur un mois, l'inflation est de 0%. ...suite...

Sur 2015, l'inflation moyenne a été de 0% , elle était égale à 0.5% en 2014.

INFLATION 2015 NULLE, STABILITE DES PRIX A LA CONSOMMATION



En moyenne sur les 12 mois de l'année 2015, l'inflation est nulle, les prix sont restés stables entre 2014 et 2015.

La première cause de cette inflation nulle réside dans la baisse du prix du pétrole qui a vu son prix divisé par 2. Entre 2014 et 2015, le prix du baril WTI (Texas) est passé de 93.17 à 48.66 dollars soit -48%.

Le baril de Brent(Europe) est passé de 98.97 à 52.32 dollars soit -47%.

Tous les produits pétroliers présents dans le panier de l'indice Insee ont donc baissé, d'une manière moins forte cependant.

En synthèse:

ENERGIE : baisse de 4.7% tirée par les -47% du prix du baril

PRODUITS MANUFACTURES: ils ont également baissés en 2015, -0.9%

ALIMENTATION: Faible augmentation de 0.4% tirés par les produits frais (+5%)

SERVICES: augmentation plus nette de 1.2% dont assurances +2.6%, protection sociale +1.6%

Une simulation est commentée :

Désignation	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €
Simulation		0%	+0,4% inflation 2016	+1%	+1,5%	+2%
Part Fixe SIEVA	48,56 €	48,56 €	48,75 €	49,05 €	49,29 €	49,73 €
Part Variable SIEVA	1,2401 €	1,2401 €	1,2451 €	1,2525 €	1,2587 €	1,2700 €
Total Part Fixe ABONNE	93,58 €	93,58 €	93,77 €	94,07 €	94,31 €	94,75 €
Total Part Variable ABONNE	2,7271 €	2,7271 €	2,7321 €	2,7395 €	2,7457 €	2,7570 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 192 894 €	1 192 894 €	1 197 666 €	1 204 823 €	1 210 787 €	1 221 619 €
Facture abonné moyen (90,5m ³)	340,38 €	340,38 €	341,03 €	341,99 €	342,79 €	344,25 €
Augmentation pour l'abonné moyen		- €	0,64 €	1,61 €	2,41 €	3,87 €
90,5m ³ /abonné						
7419 abonné						

Il est précisé qu'à la majorité le bureau du 7/12/16 propose le maintien des tarifs sans augmentation pour l'année 2017.

Serges FESSY résume les échanges du bureau, notamment le prix de l'eau cher sur notre territoire, l'inflation très faible et la nécessité de consolider les emprunts prévus lors du budget pendant cette période de taux encore faibles il paraît opportun de ne pas augmenter cette année.

Sylvain SOTTON confirme cette analyse et dit qu'il sera peut être nécessaire de reprendre une augmentation lissée selon les programmations à venir, car il est très important d'éviter un effet palier futur.

M le Président sollicite l'ensemble des délégués pour que chacun se prononce sur cette décision.

Plusieurs délégués expriment un avis conforme à la proposition du bureau.

M le Président demande de passer au vote.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Approuve la stratégie tarifaire et la proposition du bureau
- Confirme le **maintien sans augmentation** de la part fixe du syndicat à 48,56 € par an
- Confirme le **maintien sans augmentation** de la part variable à 1,2401 € par m³ consommé
- Demande à M le Président de faire appliquer par l'exploitant les nouveaux tarifs pour l'exercice 2017 dès validation de la délibération en sous-préfecture

5. Points d'avancement

Mutuelle santé

Monsieur le Président explique au comité qu'il est proposé de participer à hauteur de 50% à la mutuelle santé de l'agent Marie-Laure NESME qui n'en bénéficie pas jusqu'à présent.

Il est rappelé que l'agent mutualisé Sylvain MOREL bénéficie des règles RH de la ville de Belleville et de la CCSB et à ce titre une prise en charge à 50% de son assurance maintien de salaire en cas d'absence prolongée pour raisons médicales.

Il est précisé que l'assurance maintien de salaire n'est pas la même chose qu'une mutuelle mais l'idée est d'aider sur l'une ou l'autre car les coûts sont identiques, or Madame Marie Laure NESME préfère commencer par une mutuelle car elle n'en dispose pas à ce jour.

Monsieur le Président expose au comité qu'il est favorable à cette décision et qu'en cas de mutualisation future l'agent Marie Laure NESME conservera cet avantage ou l'équivalent ce qui lui semble normal pour ces sujets liés à la santé.

Après consultation de plusieurs mutuelles il apparaît :

complémentaire santé		labellisées			
<i>compl santé</i>	<i>mnt</i>	<i>axa</i>	<i>groupama</i>	<i>smacl</i>	<i>ne font pas</i>
adresse	mutuelle nationale territoriale 66 rue de la villette 69425 LYON cedex03	beaujeu tél 04 74 69 29 91	belleville 09 74 50 31 95	isabelle Descombes	APICIL
tél	09 72 72 02 02				allianze
mensuel	65.60 €	79.03 €	71.72 €	85.76 €	armanie
ANNUEL	787.20 €	948.36 €	860.64 €	1 029.12 €	april
classement	1	3	2	4	MGC

Monsieur Serges FESSY confirme que le bureau a donné un avis favorable à cette participation du syndicat à hauteur de 50% ce qui revient à 32,80 €.

Il est dit qu'à partir du moment où la collectivité décide de participer le pourcentage de 50% est la règle usuelle.

M le Président demande de passer au vote.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Approuve la proposition du bureau
- Confirme la participation du syndicat à hauteur de 50% du montant de la mutuelle santé
- Confirme le choix de la mutuelle MNT qui est la mieux disante
- Demande à M le Président de mettre en œuvre cette décision et de signer les documents le permettant

Subventions (confer courrier de Monsieur Christophe GUILLOTEAU en annexes)

Sollicitation avant fin juillet 2016 dans le cadre du nouveau système d'aides du Département du Rhône (1 dossier / demande) :

- Station de traitement (dossier identique à celui de l'agence de l'eau)
- Etanchéité des ouvrages
- Pliocène tranche canalisations
- Renouvellement de canalisation

Avant la fin de l'année 2016 : déposer à l'agence de l'eau le dossier renouvellement 2017 et le dossier Pliocène

Le comité est informé de la décision favorable du Département du Rhône pour un montant de 610 800 € pour la construction de la station de traitement de Taponas.

Monsieur le Président a remercié et remercie une nouvelle fois le Département du Rhône et son Président pour cette décision importante dans le cadre de ce projet prioritaire pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord du Département du Rhône.

Monsieur le Président remercie chaleureusement Monsieur Antoine DUPERRAY, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'eau potable et de l'irrigation, car il a mobilisé son temps pour porter et défendre le projet du SIEVA avec le résultat favorable que l'on connaît.

Etudes - Fontbel

Les résultats du suivi de la source de Fontbel sont présentés au comité par Suez (confer présentation Suez consulting en annexe)

Il est rappelé que le suivi se poursuit et que le dossier d'étude de la source de Fontbel a été transmis aux communes concernées pour analyse et avis (des présentations spécifiques sont possibles).

En termes de suivi renforcé, il est aussi confirmer la poursuite des suivis spécifiques, en lien étroit avec l'ARS, par rapport aux recommandations afférentes aux activités anthropiques proches des périmètres de protection du champ captant de Taponas.

Etudes - Volet captages et champs captants

Le comité est informé de l'avancement des procédures :

- DUP champ captant de Taponas : en cours d'instruction ARS / enquête publique à l'automne
- DUP champ captant du Pliocène : en cours d'instruction ARS / enquête publique à l'automne
- Demande d'autorisation de prélèvement pour l'exploitation définitive du captage du Pliocène à établir par CPGF Horizons : dossier loi sur l'eau + étude d'impact + enquête publique (fin de l'autorisation provisoire accordé le 28/07/2011 pour 6 ans)
→ 1 Déclaration → 2 Autorisation
- Etude puits à rehausser : sollicitation d'une solution simplifiée à la Préfecture (en attente de réponse)

Travaux - emprunts

La consultation des banques a été faite, Monsieur Serges Fessy est allé négocier avec les banques présentant les meilleures offres : Crédit Mutuel, Crédit Agricole.

Il est rappelé que la négociation porte sur 2 emprunts :

- 700 000 € pour l'étanchéité des réservoirs
- 2 700 000 € pour l'opération du Pliocène

Au final les propositions des meilleures propositions des banques pour une **durée de 20 ans, remboursement semestriel à taux fixe** sont :

- Crédit Agricole : 1,36%
- Crédit Mutuel : 1,37%

Les frais de dossier sont identiques pour les 2 banques.

Il est rappelé la proposition du bureau d'emprunter dès que possible avec la meilleure proposition afin de profiter encore des excellents taux.

Le comité à l'unanimité approuve la contractualisation des 2 prêts ci-avant avec le Crédit Agricole qui propose le meilleur taux.

Travaux - avancement

Monsieur le Président passe la parole à Daniel MICHAUD qui présente de façon complète l'avancement des travaux en lien avec le bureau Suez consulting (confer support annexé), notamment :

- chlorations secondaires : programmation de la réception
- programme exceptionnel Branchements Plomb : 130 avant fin 2016 > solder les aides financières agence de l'eau
- réception du renouvellement 2016
- station de traitement de Taponas et travaux du périmètre (rejet, raccordements, transformateur)
- opération Pliocène : Daniel MICHAUD précise que la méthodologie a été calée avec la DDT et que nous disposerons d'une l'autorisation de prélèvement de la nappe du Pliocène indispensable réaliser les essais de traitabilité de la station de traitement de Taponas :
 - o Bon de commande lancée
 - o Convention avec RFF/SNCF en cours
 - o Convention APRR en cours (attente décision)
 - o Consultation forages et équipement en préparation

Daniel MICHAUD précise aussi qu'il a sollicité un rappel complet de l'historique d'implantation du champ captant du Pliocène afin de comprendre dans le détail les raisons de sa position à l'Ouest de la voie ferrée, zone la plus propice à la captation dans la nappe du Pliocène (étude dite du SRAE et étude complémentaire d'implantation faite par CPGF Horizons).

- préparation renouvellement 2017 et avancement des études suites aux demandes de nos communes
 - o quartier des Etoux à Beaujeu
 - o Impasse du sentier à Dracé (150ml ø60 fonte grise + 6 bchts plomb) et RD119 du Bourg vers Belleville à Dracé (200ml ø100 fonte grise + 4 bchts plomb)
 - o Les Jonnerys à Quincié en Beaujolais
 - o L'église à Marchampt (cf. ci-après)

○

N°	COMMUNES	Lieux-dits	Avancement
1	BEAUJEU	Rue Général Leclerc et Rue de la République	Fait (programme 2011)
2	BEAUJEU	Montée des Etoux	1 ^{ère} phase effectuée (programme 2014) 2 ^e phase effectuée (programme 2015)
3	ST LAGER	Fort Michon	
4	CERCIE	Le Bourg ("L'Institut")	
5	ST LAGER	Polanche	Tronçon AB fait (programme 2013) Tronçon BC fait (programme 2014)
5 bis	ST LAGER	La Grande Raie	
6	LES ARDILLATS	La Roche et Le Perroud	Fait (programme 2015)
7	BEAUJEU	La Grange du Milieu	
8	QUINCIE EN B.	RD9E - La Roche	1 ^{ère} phase effectuée (programme 2012)
9	ST JEAN D'ARDIERES	Les Villards	
10	LANTIGNIE	Vaugervand	Fait (programme 2010)
11	QUINCIE EN B.	refoul. entre Souzy sup et Huire	
12	QUINCIE EN B.	sortie distribution Souzy sup	
13	DRACE	Maillage	1 tronçon renouvelé (programme 2012)
14	MARCHAMPT	Distribution, bourg et RD9 depuis QUINCIE	1 tronçon renouvelé (programme 2013) 2 tronçons inscrits au dossier SUB 2014
15	ST JEAN D'ARDIERES	Bel Air antenne amont Bel Air antenne aval	Fait (programme 2015) Fait (programme 2015)
16	CERCIE	Clos Reisser	Fait (programme 2013)
17	TAPONAS	Refolement Taponas - Réservoir Pizay	
18	ST JEAN D'ARDIERES	Les Petites Bruyères	
19	ST LAGER	Chardignon	
20	QUINCIE EN B.	Grandes Granges – Samsons - Saburin	
21	QUINCIE EN B. et ST LAGER	Chavanne – Gilets - Berthaudières	
22	LANTIGNIE	Aux Vergers – La Salle	
23	LANTIGNIE	Les Bruyères	
24	QUINCIE EN B.	Transit Réservoir Huire vers Jorson et Croix Gallis	

*Le tableau détaillé des antennes inscrites au schéma directeur est joint en annexe 2 du présent document.

Nous préconisons la liste suivante de travaux de renouvellement sur le réseau :

Renouvellement préventif de canalisations sensibles pour le SIEVA						
Communes	Adresse	Ø	Matériau	Linéaire (m)	Priorité	Commentaires
BEAUJEU	Route de Lantigné	200	Fonte grise	400	Forte	Casses Fréquentes
BEAUJEU	Rue du Docteur Giraud	80	Fonte grise	300	Moyenne	Casses Fréquentes
BEAUJEU	Le petit pont	90	PVC	A DEFINIR	Forte	Fuite sur les Collages
BEAUJEU	Beau Champ	90	PVC	A DEFINIR	Forte	Fuite sur les Collages
BEAUJEU	Paquier	90	PVC	A DEFINIR	Forte	Casses Fréquentes
BEAUJEU	Le Charnay	60	Fonte grise	300	Moyenne	Casses Fréquentes
CERCIE / PIZAY	RD N 68 E	250	Fonte grise	2800	Forte	TX Voirie / Casses
CHENELETTE	Route de Beaujeu	125	Fonte grise	A DEFINIR	Moyenne	Casses Fréquentes
LANTIGNIE	La Salle	80	Fonte grise	500	Forte	Rissures
LANTIGNIE	Le Bourg face parking	100	Fonte grise	350	Moyenne	Reprise brt sur dn 350
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Route de Saint Nizier RD 9	150	Fonte grise	500	Forte	Casses Fréquentes
REGNIE DURETTE	Les Grandes Bruyeres	80	Fonte grise	A DEFINIR	Forte	Travaux de Voirie
REGNIE DURETTE	La Grange Charton	100	Fonte grise	A DEFINIR	Forte	Casses Fréquentes
REGNIE DURETTE	Les Bulliats	40	Fonte grise	100	Moyenne	Fuite sur les Collages
REGNIE DURETTE	La Tour Bourdon	100	Fonte grise	A DEFINIR	Moyenne	Casses Fréquentes
REGNIE DURETTE	Le Clairon *suite*	60	Fonte grise	A DEFINIR	Moyenne	Casses Fréquentes
REGNIE DURETTE	Basse Haute Ronze Lachat	80	Fonte grise	A DEFINIR	Moyenne	Reprise de brt dn 150
ST LAGER	Fort Michon	80	Fonte grise	A DEFINIR	Moyenne	Casses Fréquentes
ST LAGER	La Grande Raie	80	Fonte grise	750	Moyenne	Casses Fréquentes
ST LAGER	La Grande Raie	60	Fonte grise	250	Moyenne	Casses Fréquentes
ST LAGER	Les Vadoux	80	Fonte grise	900	Moyenne	Casses Fréquentes
ST JEAN D'ARDIERES	RN6 A Pizay	250	Fonte grise	A DEFINIR	Forte	Casses Fréquentes
ST JEAN D'ARDIERES	Les Petites Bruyeres	80	Fonte grise	800	Forte	Casses Fréquentes
ST JEAN D'ARDIERES	Rue Caron Suite Belleville	80	Fonte grise	A DEFINIR	Forte	Casses Fréquentes
ST JEAN D'ARDIERES	les Rochons	80	Fonte grise	A DEFINIR	Forte	Casses Fréquentes

Attention bien prévenir le SIEVA dès que le programme voirie est calé

M Claude DUPON sollicite l'étude d'un tronçon situé vers l'église car une étude voirie est en cours. Safège Suez est mandaté en séance pour réaliser cette étude.

Michel MAZILLE évoque la nécessaire coordination entre travaux aep et travaux voirie avec l'exemple du chemin de Balmont sur la commune de Saint Jean d'Ardières.

M Sylvain SOTTON confirme son besoin d'avancer sur le projet du quartier des Etoux ; Suez est mandaté en séance pour répondre aux besoins de la commune sur la partie eau potable ; il est rappelé que l'opération est coordonnée avec les travaux des bassins de dessablage (CCSB) et d'assainissement (Beaujeu).

Suez transmet les études ci-dessus au syndicat et aux communes concernées.

Il est rappelé l'importance que les délégués et les communes informent le syndicat dès qu'un projet de voirie ou d'enfouissement ou d'aménagement de surface est prévu afin que le syndicat se tienne prêt à répondre par avance.

Télérelève (confer support en annexes)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Serges FESSY qui présente de façon complète l'avancement des discussions avec Suez et la proposition de la commission télérelève pour le comité.

Serges FESSY rappelle que l'on a du lancer l'appel d'offres 2 fois pour des questions juridiques et que malgré cela seul Suez a répondu, malgré ce point délicat il apparaît que la commission télérelève a quand même pu négocier de manière serrée, notamment parce que jusqu'à un certain moment Suez ne savait pas qu'elle était seule à répondre et surtout avec le fait qu'il était tout à fait possible de ne pas donner suite.

Serges FESSY présente et commente le support établi par BAC conseils qui synthétise l'historique des échanges (joint en annexe).

Monsieur le Vice-Président souligne l'implication des membres de la commission télérelève qui était importante au vu des enjeux techniques et financiers.

Il est expliqué le déroulé des discussions, fermes et même dures lors de certaines réunions, qui ont permis d'aboutir à une offre optimisée par Suez qui paraît intéressante pour le syndicat avec un coût annuel total de 96 752 € ht dont 50 676 € ht pour la part exploitation (-7,47% entre offre initiale et offre finale ; soit un coût annuel global par compteur et par abonné de 13,23 € contre 17 ou 18 € en moyenne sur d'autres collectivités proches : SIE Vallée d'Azergue, SIE Bois d'Oingt, proposition Belleville,..).

Il est précisé que malgré cette négociation la commission a souhaité garder des équipements de qualité (compteurs).

M FESSY détaille la négociation de l'avenant spécifique à la télérelève sur le contrat de DSP (Délégation de Service Public) pour actualiser le compte d'exploitation : plus de relève manuelle, facturation facilitée, tâches administratives allégées, rajeunissement du parc compteur avec rachat par le syndicat, amélioration du rendement / baisse des charges d'exploitation, suppression des surconsommations (en moyenne 51 000 m³ / an), etc.

La moins-value obtenue au bout de discussions très serrées est de - 64 620 € ht soit un bilan global d'exploitation de la télérelève de - 13 944 € ht (hors investissements).

Serges FESSY explique que Suez et le syndicat doivent cependant poursuivre les discussions pour négocier la prise en charge des chlорations secondaires et l'impact des loi Brottes et Hamon. En effet Suez en 1^{ère} approche estime que l'ensemble de ces charges supplémentaires compensent exactement la moins-value télérelève ce que le syndicat conteste vivement, principalement pour le volet Brottes et Hamon.

M Cédric BOZELLEC précise qu'une solution couramment mise en place et celle du fond de solidarité, et informe le comité que les statistiques montrent réellement une augmentation des impayés suite à la parution de ces lois (de 0,5% à 8% dans certaines villes).

Michel MAZILLE dénonce l'effet d'aubaine pour les groupes tels que Suez qui à l'occasion de ces lois « sociales » ont pour objectifs d'augmenter leur bénéfice et en profite aussi pour évoquer ses doutes sur la télérelève.

Serges FESSY reprecise la modernité que représente l'outil télérelève et Daniel Fayard insiste sur la bonne négociation.

Serge TOURNISSOUX demande si le système marche pour le cas des regards compteurs plein d'eau ce qui est bien confirmé avec l'interposition d'une antenne.

Daniel MICHAUD précise qu'en additionnant les surconsommations on arrive à une économie de 1 000 000 m³ sur 15 ans ce qui est très significatif.

Christophe HOFF après un rapide calcul informe le comité que la suppression des dégrèvements correspond à 1 heure de pompage en moins à Taponas et donc permettra de décaler l'investissement pour le renforcement de la capacité de pompage.

Monsieur le Président remercie Serges FESSY pour sa présentation, remercie l'ensemble de la commission télérelève qu'il félicite pour son implication et mentionne le bon travail du cabinet BAC conseils qui a particulièrement bien assisté les élus lors des discussions sur ce sujet souvent très technique.

Monsieur Serges FESSY explique que la commission rend un avis favorable pour la mise en œuvre de la télérelève sur le périmètre du syndicat.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par la Président du syndicat Claude JOUBERT, confirme cet avis en précisant que sa décision est favorable à la mise en œuvre de la télérelève.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité sur la méthodologie et la décision concernant cette opération importante.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité (moins 1 abstention M MAZILLE) :

- Approuve la méthodologie exposée ci-avant
- Confirme l'avis de la commission télérelève et la décision du Président du SIEVA d'accepter l'offre de l'entreprise Suez
- Demande à Monsieur le Président de poursuivre et conclure les négociations avec l'entreprise Suez pour l'ensemble des volets de l'avenant au contrat de DSP
- Demande à M le Président de mettre en œuvre cette décision et de signer le marché dit de la télérelève et toutes les pièces afférentes

Communication

Monsieur Sylvain Sotton fait un point complet sur la communication et présentent les photographies aériennes confiées à Monsieur Desvigne Claude.

Il est précisé que le site internet sera mise à jour avec les RAD, les RPQS et les photographies...

M Sotton propose au comité qui l'accepte à l'unanimité de proposer un article de presse pour informer nos abonnés de cette nouvelle année sans augmentation du prix de l'eau.

6. Questions diverses

Les délégués sont informés synthétiquement des points suivants :

- réflexion coopération décentralisée au Burkina Faso : sollicitation des partenaires (conseils techniques, sponsoring) et portage dossier agence de l'eau
- décharge sauvage à proximité des sources Santailers : courrier du propriétaire reçu, le problème est réglé

Suite à une demande, il est précisé aux délégués de la commune de Chénelette que l'opération Delphins et Pétassé se poursuit conformément aux décisions du comité (démarrage des travaux dès réception du courrier de demande officiel des abonnés et une fois les devis des branchements acceptés).

Il est confirmé que le dossier Cime de Cherves est lui complet donc les travaux peuvent démarrer dès les conditions météorologiques favorables.

Monsieur Fayard nous informe de la réunion du 3 novembre du comité de rivières qui étudie la protection des ressources du Pliocène et du champ captant de Taponas.

Annexes

- courrier de Monsieur le président du Conseil Départemental du Rhône
- support travaux (Safège)
- support télérelève (BAC Conseils)

L'ordre du jour clos, la séance est levée.